



**DÉCLARATION SNES/FSU  
CAPA HORS CLASSE ET CLASSE  
EXCEPTIONNELLE des CPE  
DU 09 JUILLET 2019**

Cette année, nous sommes encore bien moins dans la salle que l'an dernier, et l'an prochain, nous craignons qu'il ne reste personne. La sortie du régime dérogatoire des CPE, concrétisée lors des élections de décembre, était bien annonciatrice de la loi la plus régressive et réactionnaire qui soit depuis des décennies.

On ne peut pas parler de progrès social, ou alors, à la façon de Ionesco qui nous dit « qu'il est bien meilleur avec du sucre » ! L'absurdité de la proposition de la loi fonction publique voulue par ce gouvernement vise surtout à donner une tournure militaire à toute la fonction publique par la destruction du paritarisme, la contractualisation et la précarisation des agents. Plus précisément, recours accru aux contractuels, suppression des compétences des commissions paritaires garantissant aujourd'hui transparence et équité dans les actes de gestion individuels des personnels, fusion des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) avec les CT dans une instance fourre-tout, possibilité de sanctionner de trois jours d'exclusion un agent sans passer par une CAP, mobilités forcées pour supprimer des pans entiers du service public, la liste est longue des dégradations que cette loi va engendrer.

L'an prochain, cette logique laissera, pour les mutations et l'avancement, les agents pratiquement seuls, sans autre recours que le tribunal administratif face à l'administration.

Ne nous y trompons pas. Cela n'en fera pas des fonctionnaires aux ordres pour autant. Au contraire. Une démocratie éclairée a besoin de fonctionnaires citoyens, respectés par leur hiérarchie, comptables et responsables de leur expertise professionnelle. Le juge se lassera sans doute assez vite d'avoir à traiter les difficultés de carrières des uns et des autres. Qu'advient-il alors ? Le législateur se verra dans l'obligation de remettre au cœur de la gestion des ressources humaines, non pas, le « libre cours à la déconcentration managériale » dont nous avons un bel exemple dans l'académie de Bordeaux par les profilages outranciers, mais un vrai dialogue, équilibrant les besoins du service et la prise en charge des aspirations personnelles et professionnelles des agents. Que de temps perdu, pur les personnels sonnés par le changement de paradigme et son fond idéologique inacceptable. Il est vrai qu' à l'heure où le ministre s'autorise à donner lui-même les notes pour le baccalauréat, rien ne doit plus nous étonner.

En ce qui concerne l'observation des tableaux d'avancement et des situations individuelles, encore aujourd'hui, une prérogative juste et raisonnable des représentants du personnel, tel que l'établit la loi de 83, nous ferons quelques remarques.

La disparition des avis des évaluateurs primaires sur le tableau pour la hors classe ne permet pas d'observer la cohérence des avis de données *in fine* par le recteur : soit ils ont de l'importance, et il nous semble juste qu'ils soient portés à la connaissance des représentants des personnels, soit, leur apport est secondaire, et l'on peut considérer, que seuls les quotas sont déterminants. Bien entendu,

la notion de mérite qui sous tend tout le tableau s'effondre d'elle-même. Nous noterons au passage, que notre collègue qui a été refusée sur un poste à profil, alors qu'elle était la seule candidate, dans le 47, jouit d'une appréciation très flatteuse pour l'accès à la hors classe. Son professionnalisme avéré ne semble pas suffisant au regard de tous pour autant.

Sur la hors classe encore, bien sûr que nous nous sommes satisfaits de la logique d'une carrière parcourue en deux grades systématiquement depuis le PPCR. Toutefois, trop de collègues du 11ème échelon manquent au tableau, - 7 tout de même, dont 3 avec un avis à consolider-, alors même qu'une collègue y figure avec un 10ème et 16 ans à peine d'ancienneté. Une solution pour échapper aux avis pérennes doit pouvoir être mise en place afin de ne pas stigmatiser certains personnels.

La classe exceptionnelle, outre les défauts la réservant aux hasards de carrière déjà soulevés à d'autres occasions, démontre la difficulté de l'évaluation qui se pérennise. De l'excellence à une carrière très satisfaisante ou satisfaisante ou à consolider, les jugements sont difficiles d'autant que certaines tensions liées à une méconnaissance du métier et de ses missions perdurent avec des effets de contexte parfois importants. Comment expliquer autrement ces appréciations de l'inspection, que nous rapportons littéralement, « Mme X est retournée récemment en établissement (...) du temps doit être donné pour que son investissement soit apprécié ». Nous pensions, qu'il s'agissait d'une appréciation de la carrière et non pas d'un évènement T. Mais aussi, face à un avis d'un chef d'établissement qui indique que le collègue « s'acquitte des ses missions de manière exceptionnelle », l'IPR considère « qu'en l'absence de missions supplémentaires », elle ne peut émettre un avis favorable, décidant donc, d'un cadre différent de la note ministérielle. Quelle aide peuvent-elles apporter au recteur pour l'établissement de l'avis ?

Dans le fond, il est vrai, que, ne pas avoir de témoin – ce qui va devenir la norme - des injustices, des difficultés soulevés par des procédures inéquitables et compliquées de fait, est, d'un certain point de vue, la solution aux maux créés par les politiques artificielles et orientées elles-mêmes. Alors que, la véritable question, serait celle exactement d'une clarification des priorités, d'un examen particulier des véritable problèmes présentant un intérêt pour les personnels, en général, et des CPE en particulier.

Pour nous il est clair, que toute la politique pseudo réformatrice actuelle est anxiogène, pour les élèves – particulièrement au lycée - et les personnels. La mise sous tension du système éducatif nous semble particulièrement irresponsable dans le contexte sociétal dans lequel nous nous trouvons. La FSU et le SNES s'engagent pour défendre le service publique et les personnels que nous représentons et promeuvent par leur action une éducation nationale véritablement démocratique.

Les Commissaires paritaires SNES/FSU : Tonio VITORINO – Fabienne LAMOTHE.